





TEST D'AISANCE AQUATIQUE

Pré sélection pour accéder à la formation initiale du BNSSA organisée par la FFSS 05 / ASSHA



Les informations contenues dans les documents suivants ne sont pas contractuelles et sont susceptibles de modification.



Aucune information ne sera transmise par téléphone. Merci de votre compréhension.

Le FFSS 05 / ASSHA ne possède pas de secrétariat « physique » Merci de ne pas monter à l'étage de notre local de formation. Les personnes susceptibles d'être présentes ne seront pas en mesure de répondre à vos interrogations.





Qui sommes nous?





L' Association de Sauvetage et de Secourisme des HAUTES-ALPES (ASSHA)

Organisme agréé de Sécurité civile.



Organisme de formation agréé. (N'est pas référencée pour le CPF)



Affilié à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme



Entièrement administrée par des membres bénévoles

GENERALITES SUR:

A / Le BNSSA

B / Les formations de secourisme





1/Le BNSSA

Brevet National

Le titulaire du BNSSA, appelé nageur sauveteur ou aussi sauveteur aquatique, assure la surveillance des baignades d'accès gratuit et, dans certains cas, la surveillance de baignade d'accès payant.



Le BNSSA n'est pas référencé au RNCP

B/ La formation secourisme

Généralités



La voie professionnelle du Secourisme

Le PSE1 Premiers Secours en Equipe de Niveau 1

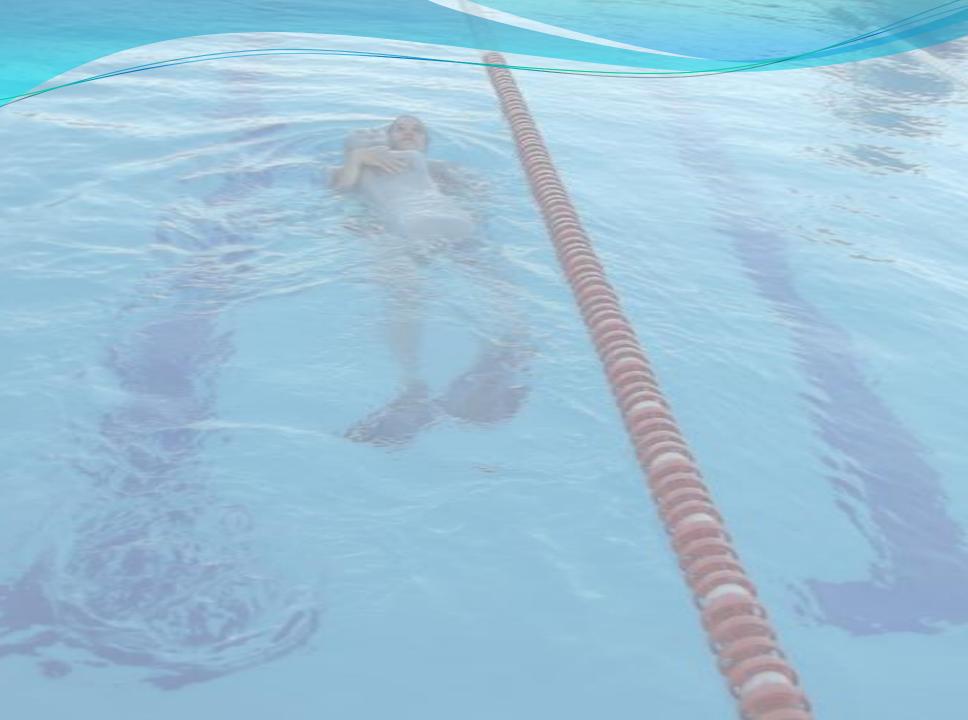


Le PSE2 Premiers Secours en Equipe de Niveau 2



La formation BNSSA par la FFSS 05 / ASSHA





La formation BNSSA

Pendant la formation initiale, en plus du BNSSA, vous pourrez obtenir :

Le PSE1 ou valider votre formation continue PSE1 et/ou PSE2

Le Brevet de Surveillant de Baignade

Le PSE1

Premiers Secours en Equipe de niveau 1

Age: 16 ans minimum

Temps de formation : 35 heures minimum de formation

Présence OBLIGATOIRE à tous les modules d'une même formation.

LE PSE1 est un pré-requis pour présenter l'examen du BNSSA

La formation de secouriste (PSE1)

Le candidat doit participer à toutes les phases d'une même formation. A défaut, il ne se verra pas délivrer le certificat de compétence de « secouriste », pré-requis pour présenter l'examen du BNSSA.

Toute liberté est laissée au candidat pour préparer et valider le « PSE1 » dans un autre organisme agréé sans que cela n'influe sur le coût de la formation.

LE PSE 1

Public visé

- Toute personne qui désire avoir une activité professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'une structure de sécurité civile. Cette formation est un pré requis pour personne qui aspire à rejoindre nos équipes opérationnelles.
- Les entreprises et structures qui disposent d'équipes constituées et de matériel de première intervention : pompiers de sites industriels, agents de sécurité des centres commerciaux, des parcs d'attraction.
- Les sauveteurs aquatiques affectés à la sécurité et surveillance des baignades (plages, plans d'eau, piscines publiques)
- · Les participants à cette formation doivent avoir 16 ans révolus.

Rôle et missions

Formé et entraîné à la prise en charge des victimes, le secouriste est la première personne à être présent ou à proximité immédiate d'une personne victime d'un accident, d'un malaise ou d'une aggravation brutale d'une maladie.

Le secouriste agit :

- individuellement, s'il est témoin de l'accident ou du malaise,
- accompagné d'un équipier secouriste, au sein d'un point d'alerte et de premiers secours,
- en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'équipe et au côté d'équipiers secouristes, au sein d'un poste de secours ou d'une équipe de transport d'urgence.

Objectifs

Obtenir la compétence de secouriste par l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours, seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours, pour préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée d'un renfort.

Contenu de la formation

- 1. Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
- 3. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
- 4. Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne:
- 4-1. victime d'une obstruction des voies aériennes;
- 4-2. victime d'un saignement abondant;
- 4-3. ayant perdu connaissance;
- 4-4. en arrêt cardiaque:
- 4-5. victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique;
- 4-6. présentant un malaise;
- 4-7. présentant un traumatisme des membres ou de la peau.
- 5. D'assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
- 6. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Durée de la formation

La formation initiale est de 35 heures minimum de face à face pédagogique..



Les différentes épreuves de la formation

Détail des épreuves de la formation initiale

- 1 / Le Test d'aisance aquatique
 - 2 / Les épreuves de l'examen du BNSSA

1 / Avant de pouvoir suivre la formation au BNSSA, vous devrez subir un test d'aisance aquatique

Le Test d'Aisance Aquatique de la FFSS 05 / ASSHA

Public visé

Toute personne désirant accéder à la formation du BNSSA organisé par la FFSS 05 / ASSHA :

Pré requis :

 Avoir 17 ans le 1^{er} Avril de l'année en cours pour être assuré de pouvoir être présenté à l'examen organisé par la FFSS 05 / ASSHA. A défaut le candidat devra trouver par lui-même un autre centre d'examen dès qu'il aura 17 ans révolus.

Déroulement du Test d'Aisance Aquatique

Epreuve n° 1 : Eliminatoire

Elle consiste en 1 parcours de 150 mètres en crawl puis 50 en nage libre le tout réalisé en 5 minutes maximum.

Critères incontournables

- -Départ plongé
- -Savoir nager 2 nages dont 150 mètres en crawl. Les 50 mètres restant sont au choix du candidat.
- -Pas de temps d'arrêt pendant l'épreuve
- -La distance devra être parcourue en 5 minutes maximum

Critères de réussite

Les 4 critères incontournables devront avoir été respectés pour participer à l'épreuve 2

Epreuve n° 2 : Eliminatoire

Elle consiste à parcourir 25 mètres en surface en nage libre après un départ plongé et à aller chercher, en 1 seule fois, un objet posé sur un fond situé entre 1M80 et 3M20 de profondeur sans lunettes ni pince nez.

Critères incontournables

Départ plongé

Découvrir et remonter l'objet en 1 seule tentative

Critères de réussites

Les 2 critères incontournables devront avoir été respectés pour participer à l'épreuve 3

Epreuve nº 3 : Eliminatoire

Elle consiste à parcourir une distance de 10 mètres minimum en apnée départ dans l'eau sans lunette ni pince nez sans poussée au mur.

Critères incontournables

Parcourir les 10 mètres sans retour à la surface.

Pas de poussée au mur

Critères de réussite

Avoir parcouru les 10 mètres sans retour à la surface sans avoir au préalable effectuée une poussée au mur.

Epreuve n° 4: Facultative.

Elle consiste en 1 QCM de 05 questions de connaissances générales portant sur le BNSSA et le PSE 1 Les questions sont issues des documents de présentation de la formation BNSSA

Critères de réussite

Le candidat devra avoir obtenu 3 points minimum pour valider l'ensemble du Test d'Aisance Aquatique.

Document non contractuel. Les formateurs et entraîneurs se réservent le droit de modifier tout ou parti des épreuves du TAA

2 / Le BNSSA

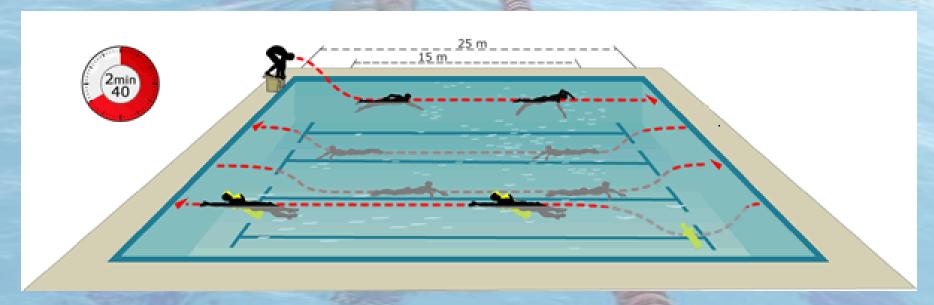
Les 4 Epreuves

De

L'examen final

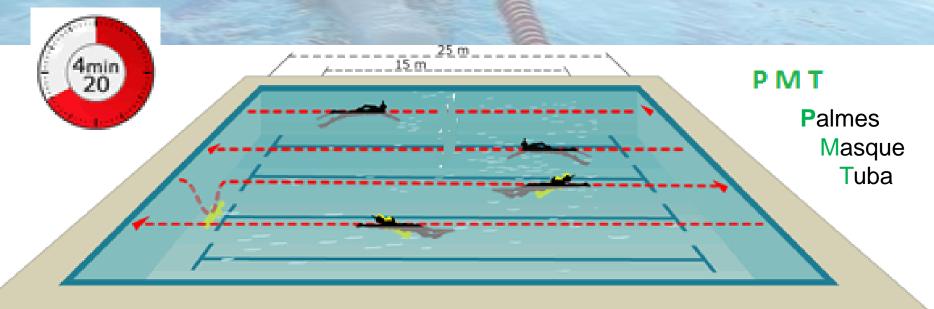


Parcours de sauvetage de 100M



- Départ du bord ou d'un plot suivi de 25 mètres nage libre
- 2 parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète
- une plongée dite en canard
- Recherche d'un mannequin le candidat le remonte puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

Parcours de sauvetage de 250M



Au signale, le candidat s'équipe, nage 200 mètres PMT et récupère un mannequin et le tracte sur 25 mètres en position dorsale

Epreuve de sauvetage

L'épreuve consiste en un départ du bord du bassin pour aller porter assistance à une personne en difficulté.

A l'approche du sauveteur la victime s'accroche à elle. Le sauveteur doit :

Se dégager, la rassurer et la tracter en rétro pédalage sur environ 15 mètres puis la sortir de l'eau.

Epreuve théorique cotée éliminatoire

L'épreuve consiste à renseigner un QCM de 40 questions en moins de 45 minutes.

Pour être reconnu apte le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 30 points.



Quel sont les tarifs?

F.I BNSSA + PSE 1 + BsB: 560 euros

(documentation et Accès bassin inclus)

Possibilités de paiement en 2 fois :

1^{er} paiement de 260 euros avant le 1^{er} jour de la formation « PSE1 »

2eme paiement de 300 euros avant le 1er jour du stage aquatique

Peut-on obtenir des aides de la part d'organismes ?

En théorie oui. Les candidats doivent chercher eux-mêmes les organismes et monter leur dossier.

La FFSS 05 / ASSHA délivre-t-elle des factures ?

Oui. Uniquement à la demande des candidats

La FFSS 05 / ASSHA peut-elle fournir le plan de formation en vue de l'établissement d'un dossier d'aide au financement ?

OUI à la demande des candidats.

Comment se déroule le test d'aisance aquatique ?

Epreuve anonyme

Au stade nautique de fontreyne, 05000 GAP.

Prévoir le montant de l'accés au bassin (Uniquement pour le TAA)

Maillot de bain (Pas de short), bonnet de bain, Lunettes

Quand et où se déroulent les entrainements « Aquatiques »

Stage bloqué sur 2 semaines pendant les vacances de pâques

Les horaires de formation aquatiques seront déterminés ultérieurement

Peut-on se voir refuser l'accès à l'examen du BNSSA

OUI

-Reconnaissance de l'inaptitude à tenir l'emploi de secouriste

Le tarif de la F.I BNSSA est-il figé?

OUI

-Que vous ayez ou non le PSE, le tarif est identique

Le BNSSA peut-il être financé par le CPF?

NON, cette formation n'est pas enregistrée au RNCP

Le PSE 1 peut-il être financé par le CPF?

NON, La FFSS 05 / ASSHA n'est pas encore référencée pour accepter les paiements par le CPF.





CALENDRIER PREVISIONNEL FORMATION INITIALE BNSSA de la FFSS 05 / ASSHA Saison 2024



Quand ?	Quoi ?	Où ?	Avec quoi ?	Pourquoi ?
Entre le 2 Novembre et le 20 Janvier 2024	Pré-inscription en ligne Clôture le 20 Janvier		Préparation individuelle sur la base du programme du Test d'Aisance Aquatique	Aucun accès aux épreuves sans une pré-inscription en ligne. (Délivrance d'une convocation)
Samedi 27 Janvier 2024 07H45 / 09H00	Test d'Aisance Aquatique	Stade nautique de Fontreyne 05000 GAP	-Bonnet de bains / Lunettes - Pièce d'identité Montant de l'accès au stade nautique	Réaliser les épreuves de présélection à la formation du BNSSA.
Samedi 03/02/2024	Restitution des dossiers d'inscription	08 route de PATAC, 05000 GAP		Inscription à la formation
Du 05 au 23 Février 24	Préparation à distance de la formation PSE 1	A domicile	Ordinateur des candidats Documentations transmises	Préparer le stage de formation
Du lundi 26 Février 24 au Vendredi 1er Mars 2024 de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30	Formation PSE 1 Secourisme	08 route de PATAC 05000 GAP		Obtenir le PSE 1, Pré-requis pour accéder à l'examen du BNSSA
Du 11 Mars au 19 Avril 2024	Formation ouverte à distance (FOAD)	Domicile des candidats	Livrets de formation transmis par mail par la FFSS 05 / ASSHA	Préparer le QCM d'examen du BNSSA
Avril 2024 2 semaines de vacances Du lundi 22 Avril au vendredi 26 Avril Et Du lundi 29 Avril au Vendredi 3 Mai	Semaine 1 et 2 Stage de formation pratique du BNSSA en bassin de natation de 08H30 à 10H30	Stade nautique de Fontreyne 05000 GAP et 08 route de PATAC, 05000 GAP	-Bonnet de bains / Lunettes -Palmes / Masque / Tuba -Pièce d'identité	Préparer l'examen du BsB et du BNSSA Passage des épreuves du BsB
	Semaine 1 et 2 11H00 à 12H00 Réglementation Semaine 1 : J2 /J3 Semaine 2 : J2/J3/J4			
Samedi 04 Mai	Examen du BNSSA	Stade nautique de Fontreyne 05000 GAP	-Bonnet de bains / Lunettes -Palmes / Masque/Tuba - Pièce d'identité	Examen final du BNSSA

Cette présentation n'est pas contractuelle. Elle n'a qu'une simple valeur indicative Pour obtenir le lien de pré-inscription, encore 1 clic

Préinscription en ligne pour le test d'aisance aquatique

https://forms.gle/UWHh6F4fbn56fy198

Préinscription en ligne BNSSA 2024 de la FFSS 05 / ASSHA